



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide aux réfugiés palestiniens

Question écrite n° 12813

Texte de la question

M. Sébastien Jumel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les conséquences dramatiques de la cessation du versement de la contribution des États-Unis à l'Office de secours et des travaux des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA). Cette structure va se trouver en cessation de paiements fin septembre 2018 si rien n'est fait par la communauté internationale, aggravant ainsi les tensions qui existent au proche orient, notamment dans les territoires occupées par Israël. Les conséquences seront terribles pour la vie quotidienne des réfugiés palestiniens, par exemple en matière de santé et d'éducation, avec la perspective de la fermeture de 700 écoles, et donc les enfants pour premières victimes de cette situation. Il lui demande quelles initiatives compte prendre la France pour remédier à cette situation de crise, tant dans le cadre européen et international, que national avec la question d'une hausse de la contribution française à cet office.

Texte de la réponse

La France a toujours apporté un soutien constant à l'Office de secours et des travaux des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA) dans la région. Elle est convaincue que ses activités sont essentielles : à travers ses programmes humanitaires, l'Office apporte une aide indispensable à plus de cinq millions de réfugiés palestiniens vivant en Palestine et au Proche-Orient, pour leur assurer des conditions de vie dignes. In fine, elles contribuent à la stabilité de toute la région. Alors que l'enquête du Bureau des services du contrôle interne (OIOS) sur les accusations portées à l'encontre de la direction de l'Office est en cours, il est particulièrement important qu'elle se poursuive de manière indépendante et impartiale et que les résultats soient publiés le plus rapidement possible. La France fait toute confiance au Secrétaire général des Nations unies pour prendre les mesures adaptées, sur la base des conclusions finales de l'enquête. En tout état de cause, le soutien de la France aux activités de l'UNRWA reste intact. C'est la raison pour laquelle la France soutiendra le renouvellement du mandat de l'UNRWA pour trois ans lors des discussions à ce sujet au cours de la 74ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, et elle appelle toute la communauté internationale à se mobiliser. La France est par ailleurs résolument engagée pour donner à l'Office les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce mandat, comme en témoigne l'augmentation de sa contribution de 12 millions d'euros en 2018 à 20 millions d'euros en 2019. Une solution juste et agréée à la question des réfugiés palestiniens devra à terme être trouvée, conformément au droit international et aux résolutions des Nations unies. Dans cette perspective, la France continue d'œuvrer en faveur d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, dans des frontières sûres et reconnues sur la base de celles d'avant 1967, et avec Jérusalem pour capitale. La France rappelle ces paramètres avec constance, et s'attache activement à les défendre, sur le terrain et diplomatiquement, aux côtés de ses partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12813

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8673

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9779